



PLAN RÉGIONAL  
DE SANTÉ PUBLIQUE  
RHÔNE-ALPES

2006-2010

# santé environnement

Synthèse du PRSE

## Ce document de synthèse présente le programme des **26 actions du PRSE**, regroupées autour de **7 axes** structurants

Les facteurs environnementaux jouent sans conteste un rôle fondamental sur la santé humaine et le développement des pathologies. C'est pourquoi la loi de santé publique du 9 août 2004 a inscrit dans ses objectifs la reconnaissance de l'influence de l'environnement sur la santé et la nécessité de l'approfondissement des connaissances sur le sujet. Cette loi prend en compte l'existence du plan national santé environnement, adopté en juin 2004 par la France pour la période 2004-2008, et prévoit sa déclinaison au niveau régional.

Le plan régional santé environnement (PRSE) a pour objectif de répondre aux questions relatives aux effets sanitaires liés aux expositions d'origine environnementale.

Il définit les objectifs régionaux en matière de santé environnementale à court et moyen terme et les actions à mettre en œuvre afin de mieux connaître, prévenir et gérer les risques sanitaires liés aux facteurs environnementaux. Ainsi, les 26 actions retenues correspondent aux axes de travail privilégiés pour la période 2006-2010.

### **Axe 1**

## Prévenir les décès liés aux infections et intoxications aiguës

### **La légionellose**

Les légionelles sont des bactéries qui, présentes dans un aérosol, peuvent être à l'origine d'une maladie respiratoire grave, la légionellose. Certains dispositifs de refroidissement, comme les tours aéroréfrigérantes, et les circuits d'eaux chaudes sanitaires constituent les principales sources d'émissions de légionelles.

#### **Ce qui est prévu**

- Réduire l'incidence de la légionellose en renforçant les contrôles des installations à risques et en sensibilisant les responsables d'établissements
- Améliorer la surveillance épidémiologique et la coordination inter-services dans la gestion des crises, sensibiliser les professionnels de santé

### **Les intoxications au monoxyde de carbone**

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique incolore, inodore et sans saveur qui peut provoquer des intoxications allant de simples maux de tête au coma, voire au décès. Les principales sources d'intoxications proviennent des appareils à combustion et de mauvaises conditions de ventilation dans le logement.

#### **Ce qui est prévu**

- Mieux prévenir les intoxications en sensibilisant le public aux risques et aux bonnes pratiques d'entretien des appareils
- Gérer les investigations des cas d'intoxication au monoxyde de carbone

## Axe 2

### Protéger la santé en améliorant la qualité des milieux

#### Les projets de création d'infrastructures de transport

##### → Action prioritaire

La région Rhône-Alpes bénéficie d'infrastructures de transport multiples et de natures diverses qui peuvent être à l'origine de sources de nuisances (eau, air, sol, bruit...). Les préoccupations actuelles visent une amélioration des outils méthodologiques disponibles pour mieux étudier l'impact des projets routiers sur la santé.

##### Ce qui est prévu

- Sensibiliser les acteurs potentiels à la prise en compte de la santé dans les études d'impact
- Favoriser la concertation et l'accompagnement méthodologique dans le cadre des études d'impact sanitaire
- Améliorer les connaissances sur la qualité des études sanitaires produites par le retour d'expérience



#### Les modes de déplacement alternatifs

Les modes de déplacements alternatifs contribuent à la lutte contre les gaz à effet de serre en développant l'usage de moyens de transport alternatifs à la voiture et au poids lourd.

##### Ce qui est prévu

- Mettre en œuvre les plans de déplacement urbains et d'entreprise
- Inciter à la réduction des déplacements en voiture
- Promouvoir la diversification des modes de transport de marchandises sur longue distance

#### La lutte contre l'ambrosie

L'ambrosie est une plante dont le pollen très allergisant est présent en fin d'été et qui se développe principalement sur les terrains à l'abandon. En Rhône-Alpes, 6 à 12% de la population serait allergique à cette plante.

##### Ce qui est prévu

- Améliorer les connaissances notamment en ce qui concerne la prévision des dates de pollinisation et l'information du risque allergique
- Développer les actions d'information du public

## Les émissions aériennes de substances toxiques industrielles

### → Action prioritaire

Si les émissions polluantes ont sensiblement diminué depuis une quinzaine d'années, les efforts de réduction doivent être maintenus en raison du caractère cancérigène ou neurotoxique de certaines substances qui agissent à de faibles doses et à long terme. C'est le cas du benzène, du chlorure de vinyle monomère, du cadmium, des dioxines, du mercure et du plomb et du 1,3-butadiène, substances émises par diverses installations industrielles.

#### **Ce qui est prévu**

- Améliorer la connaissance et la maîtrise des émissions des installations industrielles concernées
- Imposer aux exploitants des plans de réduction des émissions notamment par l'application des meilleures techniques disponibles
- Mettre en œuvre des programmes de surveillance environnementale
- Évaluer si nécessaire les risques sanitaires des émissions résiduelles



## Les émissions d'oxydes d'azote des installations industrielles

Les oxydes d'azote sont des gaz irritants qui pénètrent dans les ramifications les plus fines des voies respiratoires et qui peuvent aggraver l'état de santé des personnes sensibles. Mais ces composés sont aussi, avec les composés organiques volatils, à l'origine de la formation d'ozone, gaz responsable d'affections respiratoires multiples. Leurs émissions proviennent principalement du transport routier et des installations industrielles.

#### **Ce qui est prévu**

- Identifier les plus gros émetteurs industriels et leur imposer des plans de réduction des émissions notamment par l'application des meilleures techniques disponibles
- Réaliser un diagnostic du nombre de dépassements du seuil d'information pour l'ozone et améliorer l'information préventive

## Les émissions polluantes du tertiaire

Le secteur résidentiel tertiaire participe aussi à la dégradation de la qualité de l'air et est à l'origine de l'émission de divers polluants (particules fines, hydrocarbures aromatiques polycycliques).

#### **Ce qui est prévu**

- Promouvoir le crédit d'impôt relatif aux matériels performants sur le plan énergétique et environnemental ainsi que les appareils de chauffage au bois labellisés "flamme verte"
- Développer des campagnes d'information sur la qualité des combustibles, la conduite et l'entretien des installations de chauffage et l'intérêt d'économiser l'énergie

## La qualité de l'eau potable et la protection des captages

### → Action prioritaire

Les périmètres de protection établis autour des captages d'eau potable permettent de lutter contre les pollutions ponctuelles ou accidentelles. La préservation de l'aire d'alimentation des captages limite les pollutions diffuses. En Rhône-Alpes, en 2005, 3 115 captages sur 5 967 restaient à régulariser, 52% des captages ayant déjà fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique.

### Ce qui est prévu

- Mettre en place des périmètres de protection avec un suivi régional de l'avancement des procédures
- Limiter les pollutions diffuses par des actions concertées et des modifications des pratiques agricoles
- Lutter contre les pollutions accidentelles en lien avec les activités industrielles (recensement des activités et sites pollués, imposer des travaux de dépollution ou études détaillées...)



## La baignade

En Rhône-Alpes, si l'eau des sites de baignade est globalement de bonne qualité (97% des sites de baignades sont conformes aux normes européennes), les efforts doivent encore être poursuivis pour améliorer la qualité de certains sites, et le porter à connaissance des usagers.

### Ce qui est prévu

- Améliorer la qualité de l'information du public
- Renforcer la surveillance des cyanobactéries et de leurs toxines

## Les pollutions des eaux et des sols dues aux pesticides et à certaines substances potentiellement dangereuses

### → Action prioritaire

Si les produits phytosanitaires sont nécessaires pour protéger les cultures, leur utilisation doit cependant être encadrée et contrôlée afin de limiter les risques de toxicité pour l'homme et les écosystèmes. Plusieurs études régionales ont mis en évidence la présence de pesticides (principalement des herbicides) et de micropolluants d'origine industrielle dans de nombreux cours d'eau et nappes souterraines. La plupart de ces substances sont potentiellement dangereuses en raison de leur caractère toxique, persistant ou bioaccumulable.

### **Ce qui est prévu**

Pour les pesticides

- Favoriser l'engagement des professionnels et des collectivités dans des démarches de réduction d'utilisation de ces substances
- Augmenter les programmes d'actions correctives dans les zones identifiées comme prioritaires vis à vis des pesticides
- Réduire de 10 % la quantité de pesticides utilisés en Rhône-Alpes et diminuer le nombre de captages d'alimentation en eau potable à problèmes

Pour les substances potentiellement dangereuses

- Identifier les établissements émetteurs par une vaste campagne d'analyses
- Constituer un comité de pilotage régional pour suivre les travaux et proposer des actions
- Augmenter les contrôles des rejets de substances dangereuses et imposer la réduction de ces rejets, voire la suppression de certaines substances



## **Axe 3**

### **Protéger la population à l'intérieur des locaux**

#### **Protéger la santé des populations vivant en habitat insalubre**

L'estimation du parc de logements insalubres et des populations exposées reste à préciser et les difficultés rencontrées tiennent essentiellement à une imbrication des problèmes : état du bâti, difficultés économiques et sociales et gestion du logement.

#### **Ce qui est prévu**

- Mobiliser et coordonner les dispositifs d'intervention en matière d'habitat insalubre et développer les interventions opérationnelles adaptées aux enjeux
- Faciliter l'accès aux informations en matière de lutte contre l'habitat insalubre et accompagner les ménages

#### **Le radon**

Le radon est un gaz radioactif issu de la dégradation des roches granitiques et qui tend à se concentrer dans les bâtiments. Des mesures simples permettent de réduire son exposition.

#### **Ce qui est prévu**

- Réduire les teneurs en radon dans les établissements recevant du public
- Diminuer l'exposition de la population en habitat privé
- Mieux évaluer le risque sanitaire lié au radon

## Les fibres minérales artificielles

Les fibres minérales artificielles participent à la problématique abordée dans le cadre du remplacement de l'amiante par des fibres moins dangereuses. Des actions d'information sont conduites en direction des agents de l'inspection du travail, des entreprises et des médecins du travail.

### Ce qui est prévu

- Identifier la filière allant des producteurs aux utilisateurs potentiels de fibres minérales artificielles, en passant par l'identification des produits en contenant
- Favoriser la communication et l'information des utilisateurs pour éviter les expositions à risques

## Axe 4

### Mieux maîtriser les risques liés aux substances chimiques

#### Les agents cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR)

##### → Action prioritaire

Le risque lié à l'utilisation des substances CMR comme les poussières de bois, le benzène, le plomb et les fibres céramiques réfractaires, est encore insuffisamment pris en compte et l'exposition professionnelle à ces produits doit être mieux évaluée et limitée.

##### Ce qui est prévu

- Encourager la substitution des produits CMR par des produits moins dangereux ou à défaut réduire l'exposition aux substances par des techniques de ventilation
- Repérer les fiches des données de sécurité sur les substances et préparations qui sont non conformes et inciter à leur mise à jour



## La surveillance du marché

Afin de protéger les consommateurs vis à vis des résidus de produits chimiques présents dans les aliments et d'éviter la banalisation de leur utilisation, des contrôles approfondis sont nécessaires dans les secteurs de fabrication, d'utilisation et de commercialisation de produits alimentaires et pharmaceutiques.

### Ce qui est prévu

- Détecter la présence de résidus nocifs sur les produits végétaux d'alimentation et contrôler le respect des seuils autorisés
- Inciter à la limitation de l'utilisation de produits de traitement

## Axe 5

### Renforcer la protection des enfants et des femmes enceintes

#### Le saturnisme infantile

##### → Action prioritaire

Le saturnisme est une intoxication par le plomb touchant principalement les enfants et souvent en relation avec un habitat ancien et dégradé, mais aussi parfois avec certaines activités industrielles dont les émissions ont pu contaminer durablement les sols. Un bilan de la surveillance en Rhône-Alpes, mise en place depuis 10 ans, révèle une baisse des dépistages de la maladie.

##### Ce qui est prévu

- Constituer un partenariat de lutte contre le saturnisme dans chaque département
- Mettre en œuvre le dispositif de réalisation des constats des risques d'exposition au plomb intégrant les aspects d'insalubrité
- Informer et sensibiliser les professionnels médico-sociaux au repérage du saturnisme
- Mener des actions de repérage d'habitat à risque et de réhabilitation des sites et sols pollués par le plomb



#### Femmes enceintes et fertilité masculine

L'exposition à des substances toxiques, utilisés notamment en milieu professionnel, peut induire une altération des organes reproducteurs ou des malformations congénitales. Il est aujourd'hui nécessaire de pallier au manque d'information des acteurs potentiels de prévention dans les entreprises pour protéger les femmes enceintes et préserver la fertilité masculine.

##### Ce qui est prévu

- Mieux connaître les entreprises utilisant des éthers de glycol et autres reprotoxiques
- Mieux faire connaître les risques dans le domaine de la reprotoxicité
- Intégrer ce domaine dans le contenu des visites d'inspection du travail
- Mieux utiliser les ressources et renforcer les actions du registre Rhône-Alpes de malformations congénitales et des services d'information sur les reprotoxiques

#### L'asthme et les allergies

Les allergies respiratoires, qui touchent un nombre grandissant de personnes, sont souvent mal diagnostiquées et traitées par antibiotiques. La prévention de ces maladies doit s'accompagner d'une meilleure information de la population sur l'exposition aux polluants atmosphériques, aux pollens et aux allergènes de l'habitat.

##### Ce qui est prévu

- Améliorer la connaissance et l'information sur les pollens et les allergènes de l'habitat
- Développer les compétences dans le domaine de la qualité de l'air intérieur

## Les risques auditifs

Une étude de l'Institut universitaire du travail de Lyon (1998) estime qu'en Rhône-Alpes, 10% des lycéens présenteraient un déficit auditif pathologique. Les facteurs de risques associés à cette surdité précoce sont liés à une exposition prolongée à des niveaux sonores élevés.

### Ce qui est prévu

- Organiser des actions de sensibilisation des adolescents sur les risques liés à l'écoute et la pratique de musique amplifiée
- Diffuser un outil pédagogique en milieu scolaire

## La qualité des bâtiments accueillant des enfants

L'école, les cantines, les aires de jeux, les gymnases et les salles de repos constituent des lieux de séjour importants pour les enfants dans lesquels on peut retrouver notamment tous les polluants classiques de l'air intérieur.

### Ce qui est prévu

- Réaliser des mesures de polluants de l'air intérieur dans des bâtiments accueillant des enfants et en évaluer les risques sanitaires
- Cibler des actions de réduction de certaines nuisances physiques ou chimiques comme le radon, le plomb et le bruit.

## Axe 6

Améliorer les dispositifs de veille, de surveillance et d'alerte

### Développer les systèmes d'alerte et renforcer le réseau national toxico-vigilance

#### → Action prioritaire

Afin de détecter et de gérer les nombreux risques pour la santé publique en matière d'environnement, il est nécessaire de développer des systèmes d'alerte dans le domaine des contaminations et des pollutions.

#### Ce qui est prévu

- Faire l'inventaire des systèmes de recueil d'information environnementale
- Constituer un groupe de travail chargé de définir les modalités de signalements des pollutions environnementales accidentelles ou chroniques
- Mettre en œuvre les modalités de signalement en matière de toxicovigilance



## L'exploitation des données pour estimer l'exposition de la population aux pesticides

### → Action prioritaire

Au niveau national, l'Observatoire des résidus de pesticides rassemble les informations et les résultats de contrôles et de mesures effectués dans les différents milieux (eau, air, sol) ainsi que dans les produits alimentaires, afin d'estimer les niveaux d'exposition des populations à ces produits.

### Ce qui est prévu

- Exploiter les données sur les pesticides pour la qualité des eaux
- Mieux connaître les données disponibles sur les pesticides dans le milieu aérien et les aliments
- Mieux connaître les molécules utilisées et leur quantité par type d'activités et la toxicité des molécules
- Réaliser une synthèse des données disponibles et manquantes par compartiment pour s'organiser pour évaluer l'exposition de la population



## Axe 7

### Consolider la formation et développer l'information

## Faciliter l'accès à l'information en santé environnement et favoriser le débat public

### → Action prioritaire

Les sujets de santé environnementale méritent une véritable approbation par la public et la communication sur certaines thématiques doit être améliorée. En effet, les communications sur le sujet ont des sources multiples (autorités sanitaires, journaux scientifiques ou spécialisés, presse quotidienne...) et les messages sanitaires sont parfois contradictoires. Par ailleurs, des rencontres avec le public sont nécessaires pour une réelle appropriation citoyenne.

### Ce qui est prévu

- Coordonner régionalement l'information en santé environnement
- Communiquer sur la santé environnementale et favoriser le débat public



## La prévention dans l'entreprise

Les différents acteurs de prévention, et notamment les chefs d'entreprise des petites et moyennes entreprises sont insuffisamment informés et formés à la prévention des risques professionnels.

### **Ce qui est prévu**

- Alimenter le site Internet sur l'évaluation et la prévention des risques professionnels
- Poursuivre l'animation du réseau des consultants en évaluation et prévention des risques
- Organiser des actions d'information auprès des entreprises et des acteurs relais sur l'évaluation et la prévention des risques

## La fête de la science

Les manifestations organisées au cours des éditions de la fête de la science sont l'occasion de mieux faire connaître au grand public les enjeux de santé environnementale et de sensibiliser des professionnels spécialisés, notamment dans le domaine de la recherche sur les questions scientifiques relatives à cette problématique.

### **Ce qui est prévu**

- Organiser en 2006 des rencontres, des présentations de recherches, des actions de prévention, des expositions et des débats autour de santé environnement et santé au travail, dans la plupart des villages des sciences de la région Rhône-Alpes
- Pérenniser la présence de la thématique santé environnement et santé au travail dans le cadre des prochaines éditions de la fête de la science

Le PRSE qui est intégré au plan régional de santé publique, formalise ainsi, pour la période 2006-2010, les objectifs régionaux à court et moyen terme ainsi que les actions à mettre en œuvre afin de mieux connaître, prévenir et gérer les risques sanitaires liés aux facteurs environnementaux.

Sa mise en œuvre offre l'occasion de mieux partager les données sanitaires disponibles, de dresser le bilan des actions de réductions des risques existantes, de resserrer les liens avec les collectivités territoriales et de développer le dialogue avec les associations.

**PLAN RÉGIONAL  
DE SANTÉ PUBLIQUE  
RHÔNE-ALPES**

# santé environnement

## Les différents services impliqués dans l'élaboration du PRSE :

### **DRASS**

107, rue Servient  
69418 Lyon Cedex 03  
tél. ☎ 04 72 34 41 87  
fax ☎ 04 72 34 18 77  
dr69-prsp@sante.gouv.fr  
www.rhone-alpes.sante.gouv.fr

### **DRIRE**

2, rue Antoine Charial  
69426 Lyon Cedex 03  
tél. ☎ 04 37 91 44 44  
fax ☎ 04 37 91 28 00  
www.rhone-alpes.drire.gouv.fr

### **DRE**

165, rue Garibaldi  
BP 3203  
69401 Lyon Cedex 03  
tél. ☎ 04 78 62 50 50  
fax ☎ 04 72 61 94 73  
www.rhone-alpes.equipement.gouv.fr

### **DRAF**

65, rue Garibaldi  
BP 3202  
69401 Lyon Cedex 03  
tél. ☎ 04 78 63 13 13  
fax ☎ 04 78 63 34 17

### **DIREN**

208 bis, rue Garibaldi  
69422 Lyon Cedex 03  
tél. ☎ 04 37 48 36 00  
fax ☎ 04 37 48 37 31  
www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr

### **DRCCRF**

Immeuble AUREALYS  
192, avenue Thiers  
69457 Lyon Cedex 06  
tél. ☎ 04 78 65 55 55  
fax ☎ 04 72 75 97 01

### **DRTEFP**

Tour Suisse  
1, Bd Vivier Merle  
69443 Lyon Cedex 03  
tél. ☎ 04.72.68.29.00  
fax ☎ 04.72.68.29.29

### **Pour en savoir plus**

Le document complet du PRSE et cette plaquette peuvent être consultés et téléchargés sur le site de la DRASS et des principaux services impliqués dans son élaboration.  
[www.rhone-alpes.sante.gouv.fr](http://www.rhone-alpes.sante.gouv.fr)

### **Pour toute question sur le PRSE**

Écrivez-nous sur [dr69-prsp@sante.gouv.fr](mailto:dr69-prsp@sante.gouv.fr)